

Année Scolaire 2016 – 2017

● **MON COMPTE**

Toutes les informations, sur le site internet : [www.laval.fr](http://www.laval.fr)

- \*Votre compte doit être approvisionné à l'avance pour pouvoir bénéficier des activités suivantes : (pause méridienne, accueil du matin, temps d'activités périscolaires (TAP), accueils de loisirs, multi-accueils petite enfance).
- \*Votre compte est ensuite débité au fur et à mesure que votre enfant participe à une de ces activités.

● **APPROVISIONNEMENT DU COMPTE**

> Sur le site : [www.laval.fr](http://www.laval.fr)

> Dans les lieux suivants :

**CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL (régie)** : Le lundi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30 -  
Du mardi au vendredi de 8H à 17H30 - Le samedi de 8H à 13H

**MAISONS DE QUARTIERS :**

- \* **Le Pavement 72**, rue du Pavement - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H à 12H et de 13H30 à 18H00 et les mercredis de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30
- \* **St Nicolas 4**, rue Drouot - du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 18H00
- \* **Bourny 42**, Place de la Commune – du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H00 à 17H30 sauf mercredi matin.

**MULTI-ACCUEILS PETITE ENFANCE** : Tom pouce – Les 3 pommes – Pain d'épices  
L'oiseau flûte - Tistou – A tire d'aile – L'île aux épices

● **PAIEMENT**

- \* paiement en ligne [www.laval.fr](http://www.laval.fr) puis, à gauche sur la ligne : MON LAVAL.FR
- \* chèque (à l'ordre du trésorier du pays de Laval).
- \* espèces
- \* tickets CAF et MSA, uniquement au centre administratif municipal (auprès du service régies).
- \* carte bancaire, uniquement au centre administratif municipal (auprès du service régies)
- \* CESU (multi accueils petite enfance – accueils périscolaires matin et soir).

● **CONSULTATION DU COMPTE**

> Sur le site : [www.laval.fr](http://www.laval.fr)

puis à gauche sur la ligne : MON LAVAL.FR et ensuite en bas de page sur : consulter / recharger mon compte

● **DOSSIERS QUOTIENTS FAMILIAUX**

Suite à la réforme de la CAF, la révision du quotient familial s'effectuera automatiquement au 1er février 2017

● **DOCUMENTS A PRESENTER POUR LES FAMILLES NON ALLOCATAIRES CAF :**

Avis d'imposition ou de non-imposition 2016 (revenus 2015) et dernier avis des prestations familiales perçues (ex : MSA).

● **OU SE PRESENTER**

**Centre Administratif Municipal - Service : Etat civil - Population, place du 11 novembre**

le lundi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H30

du mardi au vendredi de 8H00 à 17H30

le samedi de 8H00 à 13H00

**C.C.A.S. - Antenne Saint-Nicolas : 4, rue Drouot**

les mardis et mercredis : de 13H30 à 17H30

le jeudi de 8H00 à 12 H 00

le vendredi : de 8H00 à 12H00

# GRILLES TARIFAIRES VALABLES DU 01/02/2017 AU 31/08/2017

Code	Quotients Familiaux du 01/02/2017 au 31/08/2017		TARIFICATION DEPUIS LE 01/09/2016 suite à la Délibération du 27 juin 2016 « Tarifs Restauration Scolaire »		
			MATERNELLE ET ELEMENTAIRE		MATERNELLE
			PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL MATIN	TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES
1	0	502	1,15	0,45	0,60
2	503	631	1,70	0,45	0,60
3	632	880	2,40	0,60	1,15
4	881	1132	3,15	0,60	1,15
5	1133	1382	3,75	1,10	1,90
6	1383	1635	4,20	1,45	2,25
7	1636	2075	4,50	1,45	2,25
8	Supérieur à 2075		4,90	1,45	2,25
NON-LAVALLOIS			4,95	1,90	2,60

Code	Quotients Familiaux du 01/02/2017 au 31/08/2017		TARIFICATION DEPUIS LE 01/09/2016 suite à la Délibération du 27 juin 2016 « Tarifs ALSH et mercredis scolaires »					
			ACCUEILS DE LOISIRS					
			Animation demi-journée sans repas vacances scolaires et les mercredis	Animation demi-journée avec repas les mercredis d'école LAVAL	Animation demi-journée avec repas les mercredis d'école HORS LAVAL*	Animation journée sans repas vacances scolaires	Animation journée avec repas vacances scolaires	Camps
1	0	502	1,05	2,50	12,05	1,40	2,85	6,20
2	503	631	1,35	3,35	12,05	2,05	4,05	8,05
3	632	880	1,80	4,50	12,05	2,75	5,45	10,25
4	881	1132	2,40	5,85	12,05	3,50	6,95	14,95
5	1133	1382	3,15	7,20	12,05	4,95	9,00	18,40
6	1383	1635	4,05	8,55	12,05	6,10	10,60	23,05
7	1636	2075	5,10	9,90	12,05	7,40	12,20	26,35
8	Supérieur à 2075		6,30	11,50	12,05	8,85	14,05	28,35

\* uniquement scolarisé à Laval

NB : enfants ayant contre-indications alimentaires formelles dont repas entièrement fourni : - 40 %  
 enfants ayant contre-indications alimentaires formelles dont repas partiellement fourni : - 15 %  
 enfants non-lavallois inscrits en CLIS : application du barème quotient familial